

# MODE DE VIE DE LA PHD

## L'ENGAGEMENT

	Responsabilités	Raisons d'être
Je m'engage à ...	<p><b>1- Présences et ponctualité</b></p> <p>1.1 être présent à tous mes cours, aux sorties éducatives et aux journées d'activités. * p. 13-14</p> <p>1.2 arriver à l'heure à tous mes cours. * p. 15</p> <p>1.3 participer activement à chacun de mes cours.</p> <p>1.4 faire le suivi auprès de mon enseignant et à récupérer la matière manquée, lorsque je m'absente.</p> <p>1.5 respecter les échéanciers pour la remise des travaux.</p> <p>1.6 quitter l'école ou me diriger vers la cafétéria à partir de 16 h 00.</p>	<p><b>Ainsi,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je m'implique activement dans ma réussite scolaire, sociale et personnelle.</li> <li>• je me responsabilise et je développe mon autonomie.</li> <li>• j'apprends à gérer mon emploi du temps.</li> <li>• je fais preuve de respect envers l'enseignant et mes camarades de classe.</li> </ul>
Je m'engage à ...	<p><b>2- Matériel et environnement</b></p> <p><b>Agenda</b></p> <p>2.1 avoir mon agenda en ma possession dans tous mes cours.</p> <p>2.2 utiliser mon agenda à des fins scolaires et à le garder propre et en bon état. * p. 15</p> <p>2.3 m'abstenir d'inscrire des messages à caractère négatif, haineux, violent, sexuel ou faisant la promotion de produits illicites.</p> <p><b>Carte étudiante</b></p> <p>2.4 avoir ma carte étudiante en tout temps. * p. 15</p> <p>2.5 présenter ma carte à tous les intervenants qui m'en font la demande.</p> <p><b>Casiers</b></p> <p>2.6 utiliser uniquement le casier qui m'est assigné.</p> <p>2.7 être responsable du cadenas mis à ma disposition.</p> <p>2.8 utiliser mon propre cadenas dans les vestiaires d'éducation physique et à le retirer à la fin de chaque période. (*L'école se réserve le droit de couper le cadenas durant la période non autorisée.)</p>	<p><b>Ainsi,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je développe ma capacité d'organisation.</li> <li>• je prends en note les éléments importants (les devoirs, les récupérations, les évaluations, etc.).</li> <li>• je fais la promotion des valeurs ERO de mon école.</li> <li>• on peut m'identifier à tout moment.</li> <li>• j'ai accès à plusieurs services de l'école (bibliothèque, audiovisuel, musique, reprise d'examen et autres).</li> <li>• je collabore avec les intervenants.</li> </ul>

	<p><b>Responsabilités</b></p> <p><b>3- Intégrité</b></p> <p>3.1 faire preuve d'intégrité intellectuelle et d'honnêteté : * p. 19</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ je garde les yeux sur ma feuille ;</li> <li>○ je garde le silence en évaluation ;</li> <li>○ je cite les sources de mes références ;</li> <li>○ je présente un travail que j'ai réalisé moi-même ;</li> <li>○ je garde les questions d'examen pour moi ;</li> <li>○ je respecte les règles de l'enseignant quant à l'utilisation des appareils électroniques.</li> </ul> <p>3.2 respecter les exigences propres à chacun des cours.</p> <p>3.3 faire tous mes travaux scolaires selon les normes précisées par l'enseignant.</p> <p>3.4 collaborer au bon fonctionnement de la classe.</p> <p>3.5 assister à tous mes cours en pleine possession de mes facultés. * p. 16-17-18</p> <p>3.6 faire approuver toutes initiatives par la direction avant de vendre ou de solliciter à l'école.</p> <p>3.7 jouer à des jeux qui n'impliquent pas des échanges de biens ou d'argent.</p> <p>3.8 me conformer à l'interdiction de promouvoir, vendre ou posséder des substances psychoactives.</p>	<p><b>Raisons d'être</b></p> <p><b>Ainsi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je favorise des conditions gagnantes pour mes apprentissages et ceux des autres.</li> <li>• je respecte le travail des autres et la loi sur les droits d'auteurs.</li> <li>• je maximise mes capacités et mon jugement.</li> <li>• j'adopte de saines habitudes de vie.</li> <li>• je respecte les lois en vigueur concernant les substances psychoactives et l'alcool ainsi que la loi sur les jeux de hasard.</li> </ul>

## LE RESPECT

	<p><b>Responsabilités</b></p> <p><b>4- Appareils électroniques</b></p> <p>4.1 <i>je n'apporte pas mon cellulaire, mes écouteurs ou tout autre appareil mobile conformément aux directives données par le ministre de l'éducation.</i></p>	<p><b>Raisons d'être</b></p> <p><b>Ainsi,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je fais preuve de civisme* auprès des gens qui m'entourent.</li> <li>• je développe mes habiletés à utiliser les outils médiatiques positivement.</li> <li>• je respecte le droit à l'image (référence educaloi.qc.ca).</li> <li>• j'évite les distractions qui pourraient nuire à mes apprentissages.</li> <li>• je protège mes informations à caractère personnel ou intime et celles des autres.</li> <li>• j'assure la sécurité du réseau informatique.</li> </ul> <p>* réfère à l'adoption de comportements visant le bien-être de la communauté.</p>

	Responsabilités	Raisons d'être
Je suis respectueux lorsque...	<p><b>5- Nourriture et boissons</b></p> <p>5.1 je mange uniquement à la cafétéria et au plateau du carrefour. Sauf pour une activité particulière et encadrée par un intervenant de l'école. À l'extérieur de cet espace, seule l'eau est permise.</p> <p>5.2 j'utilise les tables à pique-nique quand je mange à l'extérieur.</p> <p>5.3 je consomme à la cafétéria un repas acheté sur place ou mon repas apporté de la maison. Les repas achetés à l'extérieur doivent être consommés à l'extérieur.</p> <p>5.4 je ramasse et jette mes déchets dans le contenant approprié.</p>	<p><b>Ainsi,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je m'assure de garder mon environnement de vie sain et propre.</li> <li>• je participe à la collecte de matières résiduelles à 3 voies et je suis écoresponsable.</li> <li>• je fais ma part pour l'environnement.</li> </ul>
Je suis respectueux lorsque...	<p><b>6- Stationnement et circulation routière</b></p> <p>6.1 je stationne ma bicyclette ou mon cyclomoteur aux endroits prévus.</p> <p>6.2 je stationne mon automobile à l'extérieur du terrain de l'école.</p> <p>6.3 comme piéton, je circule selon les règles de la sécurité routière sur le terrain de l'école ainsi qu'à l'extérieur de ce périmètre (pendant les activités scolaires).</p> <p>6.4 je me déplace sur le territoire de l'école avec mon « longboard », ma planche à roulettes ou ma trottinette en main ou dans mon sac.</p>	<p><b>Ainsi,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je suis un citoyen responsable.</li> <li>• je contribue à ma sécurité et à celle des autres.</li> </ul>
Je suis respectueux lorsque...	<p><b>7- Attitudes et comportements</b></p> <p>7.1 je reconnais aux adultes de l'école l'autorité d'intervenir pour toute question ayant trait au respect du mode de vie de l'école.</p> <p>7.2 j'utilise un langage et une attitude civilisés et courtois envers tous (exempt de jurons, de mots vulgaires et de mots à caractère sexuel).</p> <p>7.3 je vouvoie les intervenants de l'école et les visiteurs.</p> <p>7.4 je me présente en classe avec le matériel requis et en bon état.</p> <p>7.5 j'adopte des habitudes d'ordre et de propreté (poubelles, toilettes, murs, casiers, bureaux).</p> <p>7.6 je prends soin du matériel scolaire qui m'est prêté.</p> <p>7.7 j'utilise les services informatiques pour des activités reliées à l'apprentissage en respectant les valeurs ERO de l'école et en évitant les contenus de nature violente, haineuse, indécente et pornographique.</p> <p>7.8 je m'adresse aux autres élèves avec respect.</p> <p>7.9 je parle à voix basse dans les corridors.</p> <p>7.10 j'utilise les bancs mis à ma disposition pour m'asseoir.</p> <p>7.11 je fais preuve de retenue dans mes manifestations affectives en public.</p>	<p><b>Ainsi,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je participe au bon fonctionnement et au plein développement de mon école.</li> <li>• je contribue au sentiment de sécurité à l'école.</li> <li>• je favorise un milieu agréable et calme.</li> <li>• je mise sur la courtoisie.</li> <li>• je préserve les biens communs.</li> <li>• j'accomplis mon rôle d'élève.</li> <li>• je favorise ma réussite.</li> </ul>

	Responsabilités	Raisons d'être
<p><b>Je suis respectueux lorsque...</b></p>	<p><b>8- Tenues vestimentaires et accessoires pour tous les élèves</b></p> <p>8.1 j'ai une bonne hygiène personnelle et des vêtements propres.  8.2 j'ai une tenue vestimentaire appropriée et adéquate.  * p. 16 et 20</p> <p><b>Tenues autorisées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un vêtement ayant des bretelles qui couvrent les sous-vêtements.</li> <li>○ un vêtement couvrant le buste, le ventre, le dos et les sous-vêtements. Pantalon ou short porté au-dessus des fesses.</li> <li>○ un vêtement du haut superposé à celui du bas.</li> <li>○ un vêtement transparent doit être porté par-dessus une camisole.</li> <li>○ une jupe, une robe ou un short dont la longueur minimale est la mi-cuisse.</li> <li>○ un pantalon troué à la mi-cuisse.</li> <li>○ des vêtements et accessoires sans message à connotation sexuelle, associé à la violence, à la discrimination, aux produits liés aux substances psychoactives ou l'alcool ainsi qu'aux gangs de rue.</li> </ul> <p><b>Je range dans mon casier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ mes vêtements d'extérieur et tout type de sacs.</li> <li>○ mon couvre-chef avant d'entrer dans le bloc.</li> </ul> <p><b>En éducation physique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le port de costume (t-shirt, short ou survêtement, bas, espadrilles de course) est obligatoire à tous les cours d'éducation physique.</li> <li>○ je retire mes bijoux, mes piercings ou mes accessoires jugés dangereux. * p. 20</li> </ul>	<p><b>Ainsi,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● je suis habillé convenablement pour être dans un établissement scolaire.</li> <li>● je respecte les normes de santé, de sécurité et d'hygiène exigées dans l'école et dans les cours d'éducation physique.</li> <li>● je suis respectueux de moi-même et des autres.</li> </ul> <div data-bbox="1067 692 1465 1047" style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p><b>Le modèle ci-contre représente toutes les parties du corps qui doivent être vêtues.</b></p> </div>
<p><b>Je suis respectueux lorsque...</b></p>	<p><b>9- Circulation</b></p> <p>9.1 je circule dans l'allée des casiers plutôt que de rester en place, considérant que les attroupements dans ce lieu sont interdits.  9.2 je suis autorisé à circuler lorsque j'ai en ma possession mon agenda signé par l'enseignant.  9.3 je reviens d'une activité durant les heures de cours et que je reste avec mon groupe à la cafétéria ou dans le local assigné par les intervenants de l'école.  9.4 je me déplace en marchant et de façon sécuritaire.  9.5 je fais preuve de courtoisie dans mes déplacements.  9.6 je parle à voix basse lors de mes déplacements.</p>	<p><b>Ainsi,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● je contribue à un environnement sain et sécuritaire.</li> <li>● je préviens le risque d'incidents et les situations de conflit.</li> <li>● je fais preuve de courtoisie.</li> <li>● je suis attentif aux autres.</li> </ul>

	<b>Responsabilités</b>	<b>Raisons d'être</b>
<b>Je suis respectueux lorsque...</b>	<b>10- Vie privée</b>	<b>Ainsi,</b>
	<p>10.1 je tiens des propos qui respectent l'honneur et la réputation des membres du personnel, des élèves ou encore de leurs proches.</p> <p>10.2 je demande en tout temps l'autorisation de la direction pour publier ou afficher des photos ou des vidéos du personnel ou des élèves, prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires. La direction s'assurera d'avoir obtenu le consentement des personnes concernées (ou de leurs parents) avant de donner son autorisation.</p> <p>10.3 je me conforme à l'interdiction de posséder des objets ou du matériel reliés à la pornographie ou à la violence, et ce, même s'ils sont destinés à un usage personnel (ou à la promotion).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• je suis un citoyen responsable.</li> <li>• je préserve l'intégrité des gens y compris dans l'espace numérique.</li> <li>• je maintiens des relations harmonieuses.</li> <li>• je respecte la loi sur la protection de la vie privée.</li> <li>• je respecte les droits et libertés de chacun.</li> </ul>

## L'OUVERTURE

<b>Je fais preuve d' ouverture lorsque...</b>	<b>11- Attitudes et comportements</b> <p>11.1 je dénonce toute action impliquant une attitude d'intimidation, de racisme, de harcèlement sexiste ou sexuel, tout acte d'agression sexuelle ou de consommation de substances psychoactives ou d'alcool.</p> <p>11.2 je choisis la discussion, la médiation et la résolution de problèmes dans mes différends avec les autres plutôt que la violence physique et verbale.</p> <p>11.3 je m'exprime avec retenue, j'évite les préjugés et les jugements catégoriques.</p> <p>11.4 je respecte les autres élèves face à l'ethnicité, la culture et autres minorités.</p>	<b>Ainsi,</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je contribue à un climat de classe positif et propice aux apprentissages.</li> <li>• je favorise un sentiment de sécurité dans l'école.</li> <li>• j'accueille la diversité.</li> <li>• j'accepte les différentes valeurs.</li> <li>• je suis un bon citoyen responsable.</li> <li>• je considère le respect de la dignité de l'être humain tel que mentionné dans la charte québécoise des droits et libertés de la personne.</li> </ul>
	<b>12- Casier</b> <p>12.1 j'accepte et je respecte mon partenaire de casier et l'espace qui lui est alloué.</p> <p>12.2 je verrouille mon casier en tout temps avec le cadenas fourni par l'école.</p>	<b>Ainsi,</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je favorise la vie en communauté.</li> <li>• je lui permets de se sentir en sécurité.</li> </ul>
	<b>13- Circulation</b> <p>13.1 je laisse libre l'accès aux portes et j'accorde une attention particulière aux portes réservées aux personnes à mobilité réduite.</p>	<b>Ainsi,</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je favorise un milieu de vie agréable et calme.</li> <li>• je suis courtois.</li> <li>• je respecte les autres personnes et l'environnement.</li> </ul>

# Informations et procédures de la PHD

## 1- Absence

« Tout enfant qui est résident au Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de six (6) ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de seize (16) ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le Ministère, selon la première éventualité » (Loi sur l'instruction publique, article 14).

- ◆ Lorsque je m'absente, il est de ma responsabilité de récupérer la matière manquée. Les travaux ou les examens pourraient être repris le soir ou lors des journées pédagogiques dans un délai ne dépassant pas un cycle. Dépassé ce délai, la note « 0 » pourrait être appliquée.
- ◆ Lors de vacances familiales, durant les jours de classe, l'enseignant n'est pas tenu de fournir du travail à l'avance ou d'enseigner en ligne. L'élève devra récupérer la matière manquée et reprendre les travaux et les examens, selon le cas.
- ◆ Si vous devez venir chercher votre enfant, vous devez le mentionner avant 15 h 00 par téléphone.

Il est de la responsabilité des parents d'informer l'école d'une absence de leur enfant en communiquant à l'école, à la secrétaire du secteur, le jour même de l'absence. Veuillez prendre note que les répondeurs sont en fonction 24 h / 24 h. Il est aussi possible de motiver une absence à partir du portail Mozaïk.

- ◆ Les parents seront avisés de l'absence de leur enfant par un appel téléphonique et un courriel automatisés le soir même. Toute absence non motivée par les parents dans les 48 heures ne pourra être motivée au-delà de ce délai. Advenant un nombre d'absence trop élevé, motivés ou non, une déclaration à la DPJ sera faite.

Téléphone : 450 773-8405  
Et suivez les indications données selon le niveau correspondant à l'élève

Toute absence non motivée est passible de conséquences éducatives ou de sanctions (voir page 24)

## **Procédures :**

- ◆ Lorsque je suis absent, mes parents doivent motiver mon absence, dans un délai de 48 heures, à la secrétaire de mon secteur. Je peux m'absenter pour des motifs tels que : maladie, mortalité, rendez-vous médical ou autre motif jugé valable par la direction.
- ◆ Dans le cas d'absences répétées, un billet médical pourrait être exigé de la part de la direction.
- ◆ Lorsque je dois quitter la classe pendant un cours, une autorisation signée est requise.

## **POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT EN CAS D'ABSENCE À UN EXAMEN OU À UN EXPOSÉ ORAL**

### **DURANT L'ANNÉE**

- ◆ Si je m'absente à une évaluation, je me vois attribuer la note « 0 ».
- ◆ Pour avoir le droit de reprendre mon évaluation, mon absence doit être motivée par un parent dans les délais prévus.
- ◆ Les travaux ou les examens doivent être repris le soir ou lors des journées pédagogiques dans un délai ne dépassant pas un cycle ou selon les modalités prescrites par l'enseignant.
- ◆ J'inscrirai dans mon agenda la date de reprise qui a été fixée.
- ◆ Lors de l'examen de reprise, la note à inscrire au registre est celle que j'ai obtenue.
- ◆ Lors de l'examen de reprise, je dois avoir ma carte étudiante.
- ◆ Si je m'absente à la reprise d'examen, je conserve la mention « 0 » déjà inscrite au registre.
- ◆ Pour bénéficier d'une seconde reprise d'examen, il m'appartiendra de présenter, dès mon retour à l'école, un billet médical justifiant cette deuxième absence.
- ◆ Dans l'éventualité où je m'absente de nouveau, la note « 0 » sera maintenue au registre.

**Les reprises d'examens ont lieu les jours \_\_\_\_\_ . L'élève doit avoir sa carte étudiante et le transport doit être assumé par les parents.**

**Locaux d'examens :** \_\_\_\_\_

### **DURANT LES GELS D'HORAIRE, LA SESSION D'EXAMENS DE FIN D'ANNÉE ET AUX ÉPREUVES MINISTÉRIELLES**

La sanction des études exige que les absences aux épreuves ministérielles soient motivées pour :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale ;
- Décès d'un proche parent ;
- Convocation à un tribunal ;
- Participation à un évènement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études.

## 2- Retard

- ◆ Je dois toujours motiver mon retard avec le billet prévu.

### Procédure :

- ◆ Lorsque je suis en retard, je dois me présenter au secrétariat.

## 3- Exemption de cours

- ◆ L'élève qui doit être exempté d'un cours peut être appelé à rencontrer la direction adjointe de son secteur. Un billet d'un médecin ou d'un spécialiste sera exigé et un plan sur les conditions de l'exemption (endroit, travail, etc.) sera élaboré.

## 4- Agenda

- ◆ Si je perds mon agenda, je le détériore ou je retire les pages de gestion quotidienne (comportements et déplacements) ou des règlements, je devrai m'en procurer un autre à mes frais au coût de 9 \$ au secrétariat dans les plus brefs délais, et ce, peu importe le moment de l'année.

## 5- Carte étudiante

- ◆ En cas de perte, je dois me procurer une autre carte étudiante au Centre de documentation au coût de 10 \$.

## 6- Casiers et cadenas

- ◆ Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves et de maintenir des conditions favorables aux apprentissages et à la réussite, la direction de l'école, en vertu de ses pouvoirs peut ordonner la fouille d'un casier si des informations lui permettent de croire que des objets dont la possession est interdite par la loi ou le règlement de l'école (objets volés, alcool, armes, drogue) y sont rangés.
- ◆ Si j'endommage ma case, je devrai nettoyer ou en assumer les coûts de réparation ou de remplacement.
- ◆ Je suis responsable du cadenas mis à ma disposition et s'il y a perte ou bris, je devrai assumer les frais de remplacement au montant de 10 \$ (5 \$ / élève).

## 7- Appareils électroniques

- ◆ **L'usage du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels sera interdit conformément aux directives données par le ministre de l'Éducation.**

## 8- Affichage publicitaire

- ♦ Je dois faire une demande d'autorisation à la secrétaire de direction pour afficher dans l'école.

## 9- Tenues vestimentaires et accessoires

- ♦ Tous vêtements, accessoires est sujet à une conséquence selon les procédures.

### Procédures :

- ♦ 1<sup>er</sup> avertissement :
  - L'élève peut se voir dans l'obligation de se changer pour se présenter en classe.
- ♦ L'élève qui récidive aura une conséquence selon l'étape où il est rendu.
  - L'élève peut se voir dans l'obligation de se changer pour se présenter en classe.

## 10- Substances psychoactives

### (Boissons énergisantes, tabac, cigarettes électroniques, alcool, cannabis, médicaments sans ordonnance et autres substances)

- ♦ Afin de mettre en œuvre le principe visant le bien-être et la réussite de nos élèves et prévenir un trouble relié à l'utilisation d'une substance, notre école s'engage à :
  - ✓ offrir des activités de prévention avec un contenu approprié et adapté aux jeunes qui favorisent le développement de ses compétences personnelles et sociales (faire des choix éclairés, s'affirmer, résoudre ses problèmes, communiquer efficacement, gérer ses émotions et son stress, etc.) ;
  - ✓ fournir à tous les élèves et leurs parents l'accessibilité à un intervenant en toxicomanie afin d'offrir un soutien approprié ;
  - ✓ intervenir en cas de doute d'intoxication, de possession ou de vente de substances interdites à l'école.
  - ✓ appliquer la procédure concernant l'utilisation des produits de tabac ou de la cigarette électronique.
- ♦ Dans cette optique, nous demandons à ce que les élèves qui fréquentent notre école s'engagent à adopter de saines habitudes de vie, ce qui signifie que :
  1. l'élève doit être apte à assister à ses cours (ceci signifie qu'il n'est pas sous l'effet de substances pouvant nuire ou modifier ses facultés d'apprentissage et son jugement) ; dans le cas contraire, le protocole en matière de substances psychoactives sera appliqué.
  2. la consommation de boissons énergisantes à l'école ou lors d'activités parascolaires est interdite.
  3. la consommation, la possession, la promotion et la vente de substances psychoactives sont interdites. Le protocole en matière de substances psychoactives sera appliqué.
  4. l'élève doit se conformer à la loi sur le tabac et les produits de vapotage. Devant un non-respect de la loi, le protocole en lien avec les produits du tabac et la cigarette électronique sera appliqué. L'élève peut être passible d'une contravention.

5. l'élève doit laisser dans son casier ses produits du tabac, sa cigarette électronique, y compris le liquide utilisé pour l'utilisation de la cigarette électronique sinon, ledit objet se verra confisqué. Un parent devra venir le récupérer à l'école.
- ◆ Afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire, notre école s'engage aussi à mettre en place les mesures inscrites dans le protocole d'intervention visant à soutenir l'élève. Ces mesures seront variables selon l'acte posé (doute, consommation, possession, vente), sa motivation à apporter un changement dans ses habitudes de vie ainsi que la collaboration de ses parents.
  - ◆ De plus, les membres du personnel de notre école sont formés pour repérer un élève présentant des indices qui témoignent de ses habitudes de consommation ou de possession de substances interdites à l'école afin d'intervenir le plus rapidement possible.

Voici quelques exemples d'indices menant à un doute :

- Modification du comportement et de l'attitude ;
- Informations obtenues de la part d'un pair ;
- Yeux (rouges, vitreux, pupilles dilatées) ;
- Odeurs (alcool, cannabis, autres) ;
- Absentéisme ;
- Démotivation scolaire ;
- Échec scolaire ;
- Possession d'une grosse somme d'argent ;
- Bouche sèche ou pâteuse ;
- Discours incohérent, élocation lente ;
- État euphorique, rire incontrôlé, agitation inhabituelle ;
- Agressivité ;
- Tics moteurs ou verbaux ;
- Démarche titubante, instable.

## PROCÉDURE APPLIQUÉE LORS D'UNE SITUATION DE CONSOMMATION OU DE POSSESSION

### (Alcool, cannabis, médicaments sans ordonnance et autres substances)

Conséquences de la consommation ou possession d'alcool, médicaments sans ordonnance et autres substances ainsi que la possession d'objets servant à la consommation. Conséquences en lien avec la vente de produits du tabac et/ou de la cigarette électronique.

#### ◆ Infraction 1

- Après consultation du dossier de l'élève : retrait pouvant aller jusqu'à 3 jours (externe et/ou interne).
- Signature d'un contrat de fonctionnement scolaire par l'intervenante en toxicomanie avec l'élève et son parent. Une copie du contrat est remise à la direction adjointe du secteur.
- Rencontre avec l'intervenante en prévention de la toxicomanie.
- Les objets de consommation sont remis aux parents, le cas échéant.
- En adaptation scolaire, l'éducateur-trice spécialisé-e et/ou psychoéducateur-trice sera présent-e.

◆ **Infraction 2**

- Après consultation du dossier de l'élève : retrait pouvant aller jusqu'à 5 jours (externe et/ou interne).
- Signature d'un contrat de fonctionnement scolaire par la direction et l'intervenante en toxicomanie avec l'élève et son parent.
- Suivi de l'élève avec l'intervenante en prévention de la toxicomanie.
- Les objets de consommation sont remis aux parents, le cas échéant.

◆ **Infraction 3**

- Après consultation du dossier de l'élève : retrait pouvant aller jusqu'à 5 jours à l'externe pour étudier le dossier.
- Signature d'un contrat de fonctionnement scolaire par la direction et l'intervenante en toxicomanie avec l'élève et son parent.
- Possibilité de référence vers un organisme dûment mandaté, le centre de réadaptation Le Virage, pour une évaluation de la consommation.
- Possibilité d'une demande de changement d'école adressée aux services éducatifs.
- Les objets de consommation sont remis aux parents, le cas échéant.

\* Toutes substances toxicantes seront saisies et remises aux policiers de la Sureté du Québec. Des poursuites judiciaires sont possibles, selon les lois en vigueur.

◆ **Vente de substances psychoactive**

- Toutes substances toxicantes seront saisies et remises aux policiers de la Sureté du Québec. Des poursuites judiciaires sont possibles, selon les lois en vigueur.
- Retrait pouvant aller jusqu'à 5 jours à l'externe pour étudier le dossier.
- Signature d'un contrat de fonctionnement scolaire par la direction et l'intervenante en toxicomanie avec l'élève et son parent, ou demande de changement d'école adressée aux services éducatifs.
- Les objets de consommation sont remis aux parents, le cas échéant.

## 11- Intégrité intellectuelle

- ◆ En tant qu'établissement scolaire, nous considérons qu'il est primordial de promouvoir, d'enseigner et d'exiger l'intégrité intellectuelle.
- ◆ Un apprentissage intègre exige des élèves honnêteté et éthique lorsqu'ils citent les sources des connaissances et des idées dans leur travail ou qu'ils ont à faire une évaluation.

**Plagiat** : présenter les idées et photographies d'autrui comme les siennes.

Exemple :

- Copier ce qu'une autre personne a écrit sans utiliser les guillemets et sans citer correctement cette personne.
- Utiliser l'idée d'autrui et la reformuler autrement en utilisant des synonymes sans citer correctement cette personne

**Collusion** : présenter un travail que je n'ai pas réalisé.

Exemple :

- Copier le travail d'un autre élève et le présenter comme le sien.
- Permettre à un autre élève de copier un travail et le présenter comme le sien.

**Mauvaise conduite lors d'un examen** : la mauvaise conduite comprend tout autre comportement procurant un avantage déloyal à un élève ou affectant les résultats d'un autre élève.

Exemple :

- Tricher ou copier sur un autre élève lors d'un examen.
- **Partager les questions d'un mini-test ou d'un examen avec des amis de d'autres groupes-classes.**
- Avoir en sa possession un appareil électronique (téléphone cellulaire, appareil photo, montre intelligente, etc.) non autorisé lors de toutes les situations d'évaluation.

\* Tous ces comportements peuvent engendrer la note 0.

## 12- Sécurité

- ◆ L'école n'est pas responsable du matériel perdu ou volé. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur dans les vestiaires.
- ◆ Je dois me conformer :
  - à la politique 701 de l'utilisation d'Internet lorsque j'utilise un appareil de l'école (voir page d'accueil à l'ouverture)
  - à la politique 801 du transport scolaire. (voir pages 30-31)
  - aux règles de sécurité en atelier. (voir page 29)
  - aux règles de sécurité en gymnase. (voir page 20)

## 13- Vie privée

- ◆ Personne ne peut utiliser ou publier une photo ou une vidéo de quelqu'un d'autre sans son autorisation. C'est le droit à l'image et c'est à la personne de décider de l'utilisation qui peut être faite de sa photo ou vidéo. Toute personne a le droit de s'opposer à la reproduction ou à la diffusion de contenu la concernant. Dans le cas où la diffusion porte atteinte à l'intégrité ou à l'estime d'une personne, des mesures pouvant aller jusqu'à des poursuites au civil peuvent être prises.

## 14- Éducation physique

### Objet : Port de bijoux, piercings ou accessoires lors d'un cours d'éducation physique et à la santé

Conformément au règlement sur la tenue vestimentaire (page 11 de l'agenda), il est interdit de porter des bijoux, piercings ou des accessoires **jugés dangereux** pour l'élève ou pour les autres élèves du groupe dans la pratique d'un sport. Il est donc demandé aux élèves de retirer les bijoux, piercings ou autres accessoires lors des cours d'éducation physique.

Exemples de danger : Déchirement d'une oreille ou d'un nez, car le piercing reste accroché, coupures et saignements causés par l'extrémité d'un piercing ou d'un bijou à la suite d'un contact, blessures à un autre élève à la suite d'un contact avec un bijou, etc.

Toutefois, dans le cas où un élève ou un parent refuse que son enfant enlève ses bijoux ou accessoires jugés dangereux, l'enseignant demandera à l'élève de placer un diachylon tout en lui mentionnant qu'il est tout de même en situation de danger.

Notez aussi qu'un enseignant peut aussi empêcher un élève de participer à une activité s'il juge que le port de son bijou, piercing ou accessoire est trop dangereux pour l'élève ou les autres élèves du groupe.

**N.B. L'élève pourrait ne pas pouvoir participer à un cours d'éducation physique et à la santé s'il ne renonce pas à enlever ses bijoux, piercings ou accessoires jugés dangereux.**

## 15- Échange de sextos et pornographie juvénile

**Sextage:** Se définit comme l'envoi ou la réception de messages sexuellement explicites, de photos ou de vidéos contenant de la nudité ou de la semi-nudité (à l'aide de téléphones intelligents, d'applications, sites de médias sociaux, etc.).



<https://pasobligedetoutpartager.info/adolescents/>

**Pornographie juvénile :** Produire, posséder ou diffuser des photos ou vidéos à caractère sexuel d'une personne mineure constitue une infraction au Code criminel. Le fait d'envoyer une photo de soi nu lorsqu'on est mineur est considéré comme de la diffusion de matériel pornographique juvénile. Toute personne possédant des photos d'une personne mineure nue est considérée en possession de pornographie juvénile.

**Si tu as échangé des photos ou des vidéos à caractère sexuel de toi-même, tu en as fait circuler ou si tu as été témoin de ce genre de situation, tu devrais rapidement :**

- **en parler** avec un adulte en qui tu as confiance (parent, enseignant, surveillant, etc.)
- **te confier** à un intervenant (éducateur spécialisé, psychoéducateur, psychologue, travailleur social, etc.)
- **Signaler** la situation en écrivant à l'adresse [sosphd@csssh.gouv.qc.ca](mailto:sosphd@csssh.gouv.qc.ca) . Sache que la démarche est confidentielle.
- **consulter** le site : [www.aidezmoisvp.ca](http://www.aidezmoisvp.ca)
- **t'adresser** à l'un de nos policiers intervenants en milieu scolaire.

# SOUTIEN ET CONSÉQUENCES LOGIQUES ET ÉDUCATIVES

**À NOTRE ÉCOLE, CHACUN A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ ET A LE DEVOIR DE PROTÉGÉR LES AUTRES.  
DÉFENDRE SES DROITS ET CEUX DES AUTRES, S'ÉLEVER CONTRE UNE INJUSTICE AINSI QUE VENIR EN AIDE À SOI-MÊME OU  
À UN AUTRE, SONT DES COMPORTEMENTS ATTENDUS DE TOUS**

## Engagement Respect Ouverture

### Bien distinguer

#### Conflit

Un conflit c'est une divergence d'opinion sur un sujet entre deux personnes. Elles ne partagent pas le même point de vue. Ces dernières veulent avoir raison et leur discussion est vive avec des arguments pour amener l'autre à partager son point de vue. Le rapport est égalitaire puisqu'aucun des deux ne tente de prendre le pouvoir sur l'autre. Il n'en résulte aucune victime puisqu'il n'y a pas d'agression, même si les deux peuvent se sentir perdants.

#### Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »  
Loi 56, art. 2.1.1

#### Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer. » Loi 56, art. 2.3



## Tu es responsable de tes actes

### À LA POLYVALENTE HYACINTHE-DELORME

Tout geste mettant en cause la sécurité ou le sentiment de sécurité d'une personne est interdit en tout temps. Que ce soit pendant les heures de classe, l'heure du dîner, lors d'activités parascolaires, dans les autobus, sur le terrain de l'école ou pendant l'utilisation d'outils technologiques, comme un téléphone intelligent ou les réseaux sociaux.

#### Sont interdits :

- ✓ Agressions verbales, physiques et psychologiques
- ✓ Intimidation, cyberintimidation et taxage
- ✓ Vol et vandalisme sur le bien d'autrui

Pour chacun des acteurs (auteur, victime, témoins, parents, etc.), en fonction du niveau de gravité d'un acte d'agression ou d'intimidation, des interventions ainsi que des mesures d'encadrement et de support sont établies et déployées. Ceci concerne tout acte du genre s'étant produit à l'école ou ayant des répercussions sur la scolarisation d'un élève.

### Du soutien et des conséquences logiques et éducatives

Qu'il s'agisse d'un élève ou d'un membre du personnel, que tu sois un auteur, une victime, un témoin ou un parent, tu ne dois pas hésiter à signaler toute situation qui te préoccupe.

Autour de toi des gens sont là pour toi.

Tu peux t'adresser à :

- Un adulte en qui tu as confiance (enseignant, surveillant, secrétaire, concierge, chauffeur d'autobus, etc.)
- Un intervenant (éducateur spécialisé, psychoéducateur, psychologue, travailleur social, intervenant en toxicomanie, animateur spirituel et d'engagement communautaire, etc.)
- Un parent ou un membre de ta famille (père, mère, beau-père, belle-mère, frère, sœur, oncle, tante, cousin, cousine, etc.)

# SOUTIEN ET CONSÉQUENCES LOGIQUES ET ÉDUCATIVES

## ON EST LÀ POUR TOI, TU ES IMPORTANT POUR NOUS

### Voici à quoi s'expose l'auteur :

- Analyse rigoureuse de la situation;
  - Différenciation précise d'un conflit et d'une situation de violence ou d'intimidation
  - Évaluation du niveau de gravité
- Arrêt d'agir immédiat de l'auteur;
- Une ou plusieurs rencontres avec un intervenant;
- Mesures d'éducation (ateliers);
- Obligation de faire, par écrit, une réflexion dirigée sur la situation;
- Application de conséquences logiques et éducatives;
- Communications avec les parents (courriel, appel ou rencontre);
- Évaluation de sa capacité d'empathie et enseignement de celle-ci si nécessaire;
- Rencontre préventive d'informations avec les policiers intervenants en milieu scolaire (PIMS);
- Devoir effectuer un travail de recherche sur un sujet en lien avec le comportement reproché (effets négatifs des gestes de violence, effets positifs des gestes pacifiques, résumé de lecture concernant une situation d'agression ou d'injustice et commentaires sur la lecture, etc.). À terminer à la maison si nécessaire;
- Discussion concernant ses besoins en équipe multidisciplinaire;
- Référence interne (PNE, intervenante en toxicomanie, etc.) ou externe (travailleuse sociale, ateliers avec Équijustice, etc.) pour une prise en charge par un service spécialisé;
- Retrait au Tremplin d'une durée variable;
- Élaboration d'un plan de réintégration scolaire comprenant des mesures d'encadrement (interdictions, contrat de fonctionnement, retraits, restrictions, gestes de réparation, travail académique si une mesure de retrait temporaire est établie, identification de conditions particulières, etc.);
- Rencontre de réintégration de l'auteur, en présence de ses parents, avec la direction adjointe et les intervenants concernés;
- Application d'une mesure d'encadrement disciplinaire (retrait externe, expulsion, transfert d'école, etc.);
- Plainte dûment complétée auprès de la Sureté du Québec;
- Etc.

### Voici ce dont la victime peut bénéficier :

- Accueil chaleureux et sécurisant;
- Considération respectueuse de son vécu;
- Une ou plusieurs rencontres avec un intervenant;
- Communications avec les parents (courriel, appel ou rencontre);
- Suivi rigoureux sur sa situation afin d'être assuré que la situation s'arrête et ne se reproduise pas;
- Application de mesures de protection et de support (accompagnement, lieux dirigés, aménagement d'horaire, plan de réintégration ou contrat de fonctionnement concernant l'auteur etc.);
- Suivi avec un professionnel;
- Rencontre avec un policier intervenant en milieu scolaire;
- Possibilité de porter une plainte auprès de la Sureté du Québec;
- Etc.

### Voici ce dont les témoins et les parents peuvent bénéficier :

- Mesures d'éducation (ateliers);
- Un accueil chaleureux et sécurisant;
- Une considération respectueuse de son vécu;
- Une ou plusieurs rencontres avec un intervenant;
- Suivi rigoureux sur sa situation afin d'être assuré que la situation s'arrête et ne se reproduise pas;
- Etc.

ENGAGEMENT  
RESPECT  
OUVERTURE



POLYVALENTE  
BÉGİN-BÉLANGER

### Si tu es victime ou témoin d'intimidation, voici quelques trucs et conseils :

- Adopte une attitude confiante, garde la tête haute, regarde les gens dans les yeux et marche avec assurance.
- Affirme-toi sans agressivité. En discuter peut aider, rendre les coups et insulter les autres ne peut qu'aggraver la situation.
- Tes amis peuvent se joindre à toi pour dire que vous désapprouvez toute forme d'intimidation.
- Éloigne-toi, quitte les lieux et va chercher de l'aide. Si tu restes pour regarder, tu fais partie du problème ; si tu demandes de l'aide, tu fais partie de la solution.
- Confie ton problème à un adulte, il saura t'aider.
- Si tes efforts pour résoudre la situation ne suffisent pas, tu peux faire une dénonciation. Il t'est possible de garder l'anonymat.

## 16- Conséquences éducatives et sanctions

- ◆ Un élève qui adopte des comportements ou des attitudes qui vont à l'encontre de la mission, des objectifs ou des valeurs de l'école, qui manque aux principes énoncés dans le code de vie ou encore qui transgresse un règlement est passible d'une ou de plusieurs conséquences.
- ◆ Les conséquences se répartissent en deux catégories : les conséquences éducatives (appel aux parents, discussion, sensibilisation, excuses, réparation...) et les sanctions (suspension, retenue, renvoi...). Les intervenants peuvent, selon l'évaluation de la situation et la consultation des différents référentiels, appliquer une ou plusieurs de ces conséquences à l'élève contrevenant. Certaines situations peuvent exiger l'application de conséquences ou de sanctions non prévues dans la liste. Ces mesures exceptionnelles doivent respecter l'esprit de la philosophie d'intervention de l'école et être approuvées par la direction de l'école.

Conséquences éducatives	Sanctions
<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Appel aux parents</li><li>◆ Signature dans l'agenda</li><li>◆ Rencontre avec un intervenant (TES, enseignant, PNE, surveillant, etc.)</li><li>◆ Entente scolaire</li><li>◆ Feuille de suivi</li><li>◆ Élaboration d'un plan d'intervention (PI)</li><li>◆ Rencontre enseignant/parents</li><li>◆ Groupe sur la violence</li><li>◆ Aide aux devoirs obligatoire</li><li>◆ Récupération obligatoire sur l'heure du midi</li><li>◆ Médiation</li><li>◆ Étude de dossier</li><li>◆ Élaboration d'un projet scolaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Lettre aux parents</li><li>◆ Avertissement</li><li>◆ Assumer les frais de réparation ou de remplacement</li><li>◆ Travaux communautaires</li><li>◆ Excuses verbales ou écrites en privé ou devant la classe</li><li>◆ Reprise d'un travail</li><li>◆ Reprise de temps lors d'une journée pédagogique</li><li>◆ Changement de programme</li><li>◆ Contrat scolaire</li><li>◆ Note de zéro pour le refus de faire un travail ou un examen</li><li>◆ Réparation envers une victime</li><li>◆ Rappel à l'ordre</li><li>◆ Retenue du soir</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Toute autre conséquence éducative jugée appropriée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Retrait d'un cours</li><li>◆ Retrait d'activités</li><li>◆ Confiscation d'un objet interdit</li><li>◆ Note au dossier de l'élève</li><li>◆ Retenue du midi/du soir</li><li>◆ Retrait à l'externe</li><li>◆ Retrait à l'interne</li><li>◆ Suspension du transport scolaire</li><li>◆ Renvoi de l'école</li><li>◆ Renvoi immédiat à la maison</li><li>◆ Référence à la direction</li><li>◆ Dossier référé à la police</li></ul> <p>◆ Toute autre sanction jugée appropriée.</p>

**N.B. : Si les comportements ou les attitudes sont jugés inadéquats sur le plan de l'intensité, de la fréquence, de la durée ou de la persistance, une demande de service sera acheminée à la direction pour étude de cas.**

## 17- Visiteurs

- ◆ Toute personne ne faisant pas partie des élèves ou du personnel de l'école ne peut circuler dans l'école entre 8 h 00 et 16 h 15 sans s'être préalablement identifiée au bureau de la sécurité de l'école ou au secrétariat.
- ◆ Pendant les heures de classe, le stationnement est réservé uniquement au personnel de l'école et aux visiteurs avec une vignette. Les parents qui désirent venir chercher leur enfant doivent attendre au rond-point de l'entrée 1, seulement aux endroits permis ou au débarcadère prévu sur la rue Casavant.

## 18- Situation d'urgence

### Durant les récréations ou la période du dîner

- ◆ Au moment où le système d'alarme se fait entendre, tous les élèves doivent suivre les directives suivantes :
  - ~ Rester calme.
  - ~ Laisser ses effets personnels sur place.
  - ~ Suivre les consignes données par le personnel de l'école.
  - ~ Se diriger à l'extérieur de l'école en utilisant la sortie la plus proche ou la sortie indiquée par le personnel de l'école.
  - ~ Se rendre aux aires asphaltées de stationnement ceinturant l'école.
  - ~ Demeurer sur place et attendre les consignes du personnel de l'école pour revenir dans l'école.

Dans les cas d'urgence nécessitant un arrêt des cours, les élèves doivent obligatoirement demeurer à l'école et se conformer aux directives qui leur seront transmises.

## 19- Politique en cas de tempête

- ◆ Lorsque l'école doit fermer à cause d'une tempête ou pour toute autre raison, l'annonce de la fermeture se fait à l'émission « Salut, bonjour ! » à TVA, au poste de radio « BOOM-FM 106,5 », sur le site du Centre de services scolaire : [www.csssh.gouv.qc.ca](http://www.csssh.gouv.qc.ca) et sur la page Facebook de la PHD.

## 20- Bulletins

<u>Échéancier des étapes</u>	<u>Communications et production des bulletins</u>
1 <sup>re</sup> étape : 29 août 2025 au 31 octobre 2025	1 <sup>re</sup> communication Octobre 2025
2 <sup>re</sup> étape : 3 novembre 2025 au 30 janvier 2026	1 <sup>re</sup> bulletin Novembre 2025
3 <sup>re</sup> étape : 2 février 2026 au 23 juin 2026	2 <sup>re</sup> bulletin Février 2026 3 <sup>re</sup> bulletin Juin 2026

## 21- Rencontres de parents

Rencontre des parents de la 1<sup>re</sup> secondaire rég. et PEI : En septembre 2025 – date à confirmer

Rencontre des parents pour les élèves à risque d'échec : Date à confirmer à la fin de la 2<sup>re</sup> étape

Rencontre des parents de l'adaptation scolaire : Septembre 2025 – Date à confirmer  
(secteur du cheminement continu seulement)

Rencontre des parents pour la remise des bulletins : les 13 et 14 novembre 2025

## 22- Certificats et diplômes

### ♦ DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES DU MEQ – « D.É.S. »

Pour obtenir un D.É.S., il faut avoir :

- accumulé 54 unités de cours de la 4<sup>e</sup> secondaire et de la 5<sup>e</sup> secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5<sup>e</sup> secondaire et les unités obligatoires suivantes :
  - 6 unités de langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire
  - 4 unités de langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire
  - 4 unités de mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire
  - 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4<sup>e</sup> secondaire
  - 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire
  - 2 unités d'arts de la 4<sup>e</sup> secondaire
  - 2 unités de culture et citoyenneté québécoise ou d'éducation physique et à la santé de la 5<sup>e</sup> secondaire.

### ♦ CERTIFICAT DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL

Pour obtenir ce certificat, il faut avoir:

- complété la 5<sup>e</sup> année au programme d'éducation intermédiaire de l'IB.
- complété et réussi 8 évaluations, qui incluent des examens sur ordinateur en langue et littérature, acquisition de langues (compréhension et écriture), individus et sociétés, mathématiques, sciences, interdisciplinarité ; en plus des portfolios électroniques en arts visuels et en acquisition de langues (expression orale). Le projet personnel est inclus dans ces 8 évaluations.
- Chaque évaluation a la même pondération. Le résultat maximum pour l'obtention du certificat du PÉI est de 56, une note de 1 à 7 étant attribuée à chaque évaluation ( $8 \times 7 = 56$ ). Pour recevoir le certificat du PÉI, l'élève doit obtenir une note finale d'au moins 28 (total des 8 évaluations), tout en obtenant un résultat minimal de 3 pour chaque matière.
- L'Action-Service complété selon les exigences de l'établissement.

### ♦ DIPLÔME D'ÉDUCATION SECONDAIRE INTERNATIONALE (SÉBIQ)

- Obtention du D.É.S.
- Action-Service
- Projet personnel
- Autoévaluation du profil de l'apprenant
- Langue et littérature + enrichissement 5<sup>e</sup> secondaire
- Sciences 5<sup>e</sup> secondaire
- Acquisition de langues + enrichissement 5<sup>e</sup> secondaire
- Espagnol (avoir réussi 2 ans sur 3 du programme du MEQ)
- Monde contemporain 5<sup>e</sup> secondaire
- Éducation financière 5<sup>e</sup> secondaire
- Mathématique 5<sup>e</sup> secondaire

### ♦ CERTIFICAT DE FORMATION À UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ (CFMS) :

Pour obtenir le certificat FMS, il faut avoir :

- Suivi la formation prescrite de 900 heures selon les critères suivants :
  - 450 heures de formation générale
  - 450 heures de formation pratique relative à un métier semi-spécialisé

### ♦ CERTIFICAT DE FORMATION PRÉPARATOIRE AU TRAVAIL :

Pour obtenir le certificat FPT, il faut avoir :

- Compétences réussies dans un ou plusieurs métiers semi-spécialisés
- Suivi la formation de 2700 heures sur 3 ans (900 heures/années)
- Réussite de la matière Insertion professionnelle